

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

Plan de zonage - échelle 1/2 000
SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY - Bourg

Vu pour être annexé
à la délibération
du 02 Mars 2020
approuvant le
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

Cachet de l'intercommunalité et
signature du Président :
Perspectives, et ses associés,
Saint-Hilaire,
Michel LAMY

Prescription du PLUi le 11 Février 2016

Dossier du PLUi réalisé par :

Perspectives
URBANISME & PAYSAGE
2 rue de la Gare
10150 CHARMONT s/B
Tél : 03 25 40 05 90
Email : perspectives@perspective-urba.com

PLANETE
URBANISME & PAYSAGE
42 bis, rue du la Paix
10 000 TROYES
Tél : 03 25 40 55 74
Email : planeteurbanis@orange.fr

LEGENDE

- ZONAGE**
- Limite communale
 - Limite de zone
 - Emplacement réservé
 - Espace Boisé Classé
- REGLES PARTICULIERES**
- Rez de chaussée commerciaux
- ELEMENTS DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE A CONSERVER (L.151-19 et L.151-23 CU)** (se référer à la liste des éléments du paysage)
- Elément ponctuel à conserver
 - Elément surfacique à conserver (jardin, verger, ...)
 - Elément linéaire à conserver (haie, alignement d'arbres, ...)
- ELEMENTS DU FOND DE PLAN**
- Construction manquante
 - Hydrographie

DEFINITION DES ZONES	
UC	Zone urbaine mixte principalement dédiée à l'habitat
UXB	Zone urbaine dédiée à recevoir des activités économiques, commerciales et artisanales (hors ICPE)
A	Zone agricole
N	Zone naturelle et forestière

